

## Aide aux États africains de langue française

*Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a fait à la Chambre des communes, le 24 avril, la déclaration suivante:*

J'ai une déclaration à faire au sujet de l'aide aux États africains de langue française en matière d'enseignement.

L'attention du gouvernement a été appelée sur les besoins actuels ainsi que sur le nombre et la complexité des difficultés que rencontreront, pour quelques années à venir, dans le domaine de l'enseignement, les nations d'Afrique qui accèdent à l'autonomie. Frappé par les problèmes qui se posent pour ces États, le gouvernement a approuvé en principe l'établissement d'un programme canadien d'aide aux États africains de langue française dans le domaine de l'enseignement.

Ce projet sera tout à fait distinct de tout autre programme actuel et servira à équilibrer l'ensemble du programme canadien d'aide à l'éducation. Le programme d'éducation actuel du Commonwealth de par sa nature même limite la participation de nos excellentes institutions de langue française. Nous avons confiance qu'elles joueront un plus grand rôle dans le nouveau programme.

Le programme d'aide à l'enseignement à l'intention des États africains de langue française prévoit des octrois de l'ordre de \$300,000 par an. Selon l'avis exprimé par les divers groupements intéressés à l'exécution de ce programme, la somme prévue pourrait défrayer l'octroi de bourses d'étude, l'envoi de professeurs, la formation de professeurs ou encore d'autres formes d'aide à l'éducation qui sembleraient pratiques ou souhaitables.

Les pays auxquels le programme viendrait en aide ont surtout à cœur d'améliorer leurs institutions d'enseignement et d'offrir à leurs populations de meilleurs moyens de s'instruire. Ils ont, à plusieurs reprises, déclaré qu'ils avaient besoin de bourses pour envoyer leurs étudiants à l'étranger dans des institutions de langue française et qu'ils avaient également besoin de professeurs français dans leur pays. Le Canada, parce qu'il s'intéresse sincèrement au bien-être et au progrès de ces peuples et parce qu'il parle la même langue que ces nouveaux États, se trouve on ne peut mieux placé pour donner l'aide requise. Le gouvernement a donc l'intention de demander au Parlement d'affecter les fonds nécessaires à cette fin, une fois que les détails en auront été arrêtés de concert avec les autorités provinciales en matière d'instruction publique.

Le nouveau programme mettra fortement à contribution les ressources dont dispose le Canada français en matière d'enseignement, ressources qui, comme celles de l'ensemble du pays, ont déjà du mal à répondre aux besoins. Néanmoins, j'ai acquis la conviction en m'inspirant de l'expérience acquise et de l'intérêt exprimé par le public à l'égard de pareille entreprise, que, lorsque nous ferons appel aux autorités provinciales et autres qui s'intéressent à l'expansion et au fonctionnement du programme, elles répondront avec promptitude et bonne volonté. Le gouvernement a donc l'intention de chercher à obtenir aussi vite que